



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE

1. Lors de la séance tenue le 12 août 2019, le conseil a adopté le **projet de règlement** de modification numéro **192-03-2019**, modifiant le règlement de zonage numéro 192-2012 :

Ce projet de règlement vise à ajouter une nouvelle classe d'usage à l'intérieur d'une nouvelle zone créée (AG-149) à même une partie de la zone AG-111 Agriculture A3 (code d'usage A03) Entreprise de production de cannabis.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 septembre 2019, à 15h00**, au 2811, route 327, à Harrington. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 2940, route 327, pendant les heures d'ouverture de bureau.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.
5. Délimitation de la zone visée

La zone AG-111 est délimitée comme suit : au nord par la ligne de lot séparant les lots 25 et 24 aux lots 25A et 24, à l'est par la ligne de lot séparant le lot 23 au lot 24, la ligne de lot séparant le lot 22 au lot P23, par une partie de la rivière Rouge et par une partie du chemin Bates, au sud par la limite du territoire de Grenville-sur-la-Rouge et à l'ouest par la ligne de lot séparant le lot 24A au lot 26B, le lot 23B au lot 24A, les lots 25A et 25B aux lots 26A et 26B, une partie de la rivière Maskinongé et par la ligne de lot séparant les lots 26A, 26B et 25C aux lots 25A et 25B.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la zone AG-111 et l'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Avis donné le 16 août 2019

Melanie O'Connor, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Melanie O'Connor, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 août 2019, entre 9h et 18h et en le publiant dans le journal *l'Argenteuil* de la région de Lachute édition du 16 août 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour d'août 2019.